

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Détermination du nombre de vice-présidents

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Détermination du nombre de vice-présidents

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau élit, parmi ses membres, un maximum de sept vice-présidents.

Le Bureau est appelé à définir le nombre de vice-présidents dans la limite du nombre maximum défini par les statuts.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à sept le nombre de vice-présidents.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20221012-1D_Nbre_VP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Publication : 13/10/2022

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Élection des vice-présidents

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Élection des vice-présidents

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau élit, parmi ses membres, un maximum de sept vice-présidents. Après avoir arrêté à 7 le nombre de vice-présidents, le Bureau procède à leur élection.

Le Président propose de définir comme suit les délégations de chaque vice-présidence, qui feront l'objet de la prise d'un arrêté de délégation de fonction.

- 1^{ère} vice présidence en charge des finances, de l'énergie, du climat et de la mobilité
- 2^e vice-présidence en charge de l'économie de proximité
- 3^e vice-présidence en charge de l'agriculture et de la forêt
- 4^e vice-présidence en charge de l'éducation, de la sensibilisation et des actions culturelles,
- 5^e vice-présidence en charge de l'eau et de la biodiversité
- 6^e vice-présidence en charge de de la coopération avec les Villes Portes
- 7^e vice-présidence en charge du Tourisme et des loisirs ainsi que de l'appropriation de la charte par le grand public

Il est ensuite procédé à l'élection pour chacune des vice-présidences.

• 1^{ère} vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Luc THOMAS

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Luc THOMAS est élu par 25 voix et 3 abstentions.

• 2^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Virginie BONNET-FERRAND

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Virginie BONNET-FERRAND est élue par 27 voix et une abstention.

• 3^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Valérie PEYSSELON

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Valérie PEYSSELON est élue à l'unanimité.

• 4^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Jean-Philippe PORCHEROT

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Jean-Philippe PORCHEROT est élu à l'unanimité

• 5^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Christine ROBIN

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Christine ROBIN est élue à l'unanimité.

• 6^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Bernard CHAMPANHET.

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Bernard CHAMPANHET est élu à l'unanimité.

• 7^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Martine MAZOYER

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Martine MAZOYER est élue à l'unanimité.

L'ordre du tableau résultat de ces élections est le suivant :

- 1^{er} Vice-président : Luc THOMAS
- 2^e Vice-présidente : Virginie BONNET-FERRAND
- 3^e Vice-présidente : Valérie PEYSSELON
- 4^e Vice-président : Jean-Philippe PORCHEROT
- 5^e Vice-présidente : Christine ROBIN
- 6^e Vice-président : Bernard CHAMPANHET
- 7^e Vice-présidente : Martine MAZOYER

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – Année 2023

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – Année 2023

Après l'avoir testé en 2021, les Parcs du Vercors, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Massif des Bauges et Pilat ont décidé de poursuivre la mutualisation d'un poste de géomaticien sur la période 2022-2024. Ce poste de géomaticien relève de l'effectif du Parc du Pilat (la personne est contractuelle) et est hébergé par le Parc du Vercors.

Ce poste permet :

- de veiller à la performance et à la sécurisation du serveur mutualisé qui héberge les applications Web de chacun des Parcs.
- de faire monter en compétence les informaticiens des Parcs dans l'usage de solutions de géomatique sous logiciel libre, souvent utilisées pour le partage des données avec le grand public,
- d'améliorer la dynamique de réseau entre les Parcs.
- de faire faire un bon en avant technologique en matière de géomatique à plusieurs Parcs.
- de proposer un accès simple et rapide à une personne en capacité d'apporter un « coup de pouce » à des Parcs ayant besoin d'un appui technique et méthodologique ponctuel.

Le budget prévisionnel

Chaque Parc a signé une convention avec le Parc du Pilat pour une durée de trois ans au travers de laquelle il s'engage à financer ce poste à hauteur minimale de 6 160 €/ an (sauf pour le Livradois-Forez dont la participation est de 2500 € car il dispose déjà de 2 géomaticiens-informaticiens en interne).

Afin de compléter le plan de financement de ce poste dont le coût annuel est estimé à 45 000 €, il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention à hauteur de 11 700 €, ainsi que cela avait été fait pour le financement de ce poste sur l'année 2022.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Ateliers et conférences pour tous

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Ateliers et conférences pour tous

Il s'agit de proposer des ateliers et conférences appelant la réflexion mais aussi l'action. Ils s'adresseront autant aux citoyens qu'aux élus du Parc. La mise en place sera effective au cours de l'année 2023.

Les objectifs sont multiples :

- Partager les enjeux et problématiques contribuant à la stratégie d'adaptation aux enjeux du changement climatique
- Sensibiliser aux transitions
- Valoriser les initiatives locales
- Acculturer aux enjeux de demain.et faire « projet commun » autour des enjeux de la prochaine charte du Parc

Cycle de conférences

Plusieurs fois dans l'année, le Parc du Pilat proposera des soirées conférences. Elles s'organiseront en 3 temps :

- un temps avec un expert pour un apport de connaissances, ce temps pourra prendre différentes formes : conférence gesticulée, ciné-débat,...
- un temps de valorisation d'initiatives locales contribuant à agir dans la thématique de la soirée
- un temps d'échange libre autour de produits locaux
- Quelques thématiques sont déjà pressenties : les cours d'école de demain, la forêt face au changement climatique, le confort thermique d'été...

Cycle d'ateliers

Sous une forme de micro-conférences avec mise en action, ces ateliers permettront de rendre très concrets des écogestes en faveur des transitions.

Les ateliers pressentis concerneraient l'écoconduite, la biodiversité et l'habitat, cuisiner local,...

Le programme sera défini au sein de la commission éducation, sensibilisation et actions culturelles.

Le budget prévisionnel

Le montant total de l'opération s'élève à 11 000€. Le plan de financement de cette opération de fonctionnement serait le suivant :

- 8790 € - Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 2210 € - Autofinancement du Parc du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique du Pilat (PAEC) sur la période 2023-2027

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique du Pilat (PAEC) sur la période 2023-2027

Lors de la réunion du Bureau du 14 septembre 2022, il a été décidé de déposer une candidature auprès de l'État pour l'animation et la mise en œuvre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) qui concernera 63 agriculteurs pour la période 2023-2027.

L'appel à projet de l'État concernant l'animation des PAEC est paru depuis. Après prise de connaissance de cet appel à projet et de ses conditions, après réflexion approfondie sur les besoins humains en animation au niveau du PAEC Pilat pour les 5 années du projet, le budget pour l'animation du PAEC Pilat serait le suivant :

		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL / 5 ANS
Diagnostic d'exploitation	Moyens humains	27 260 €	24 780 €				52 040,00 €
	Accompagnement Solagro	6 000 €					6 000,00 €
	Prestation Prairies Fleuries		7 500 €				7 500,00 €
Plan de gestion	Moyens humains	11 770 €	16 110 €				27 880,00 €
Animation du projet	Moyens humains	4 460 €	4 460 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	32 920,00 €
	Formations	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000,00 €
	TOTAL	51 490 €	54 850 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	136 340,00 €

Le plan de financement suivant est proposé :

Financier	Montant	%
État	64 725,00 €	47 %
AERMC	4 340,00 €	3 %
Autofinancement	27 275,00 €	20 %
VIVEA (formations)	10 000,00 €	8 %
EPCI	30 000,00 €	22 %

Les hypothèses ayant permis la construction de ce plan de financement sont les suivantes :

- absence de certitude face à la capacité de l'État à financer l'animation du PAEC au-delà de 2023-2024
- autofinancement de la part du Parc du Pilat à hauteur de 20 %
- répartition de la contribution financière des EPCI par rapport au nombre d'exploitations agricoles concernées par leur territoire respectif, le montant sollicité par EPCI pour le projet est le suivant :

EPCI	Nombre de dossiers estimé	Montant	%	Pour mémoire : Montant estimé en juillet (avant connaissance des règles de financement de l'État)
CCMP	26	12 381 €	41 %	11 657 €
CCPR	7	3 333 €	11 %	3 454 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20221012-5D_Anim_PAEC-DE

Accusé certifié en ligne

Réception par le préfet : 13/10/2022

Publication : 13/10/2022

SEM	20	9 524 €	32 %	8 203 €
VCA	10	4 762 €	16 %	4 317 €

Il est proposé :

- soit de solliciter les EPCI par une contribution unique en début de programme plutôt qu'une contribution annuelle par soucis de simplification
- soit de solliciter les EPCI pour 2 contributions durant les 5 ans :
 - une contribution en 2023 à hauteur de 80 % du montant prévu, l'essentiel des dépenses étant prévues pour 2023 et 2024
 - une contribution en 2025 à hauteur de 20 % du montant prévu, soit le montant restant

Un dossier de demande de subvention pour les années 2023 et 2024 est à déposer avant le 17 octobre auprès de l'État. Les dépenses présentées dans ce dossier, correspondant aux dépenses éligibles pour l'État pour les années 2023 et 2024, sont d'un montant de 64 725 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de l'État.

Il est précisé, par ailleurs, que chaque EPCI en interne puisse acter le mode de contribution choisi.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Mutualisation d'un poste avec Saint-Étienne Métropole pour le lancement des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques du Pilat et de Saint-Étienne Métropole sur la période 2023-2024

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Mutualisation d'un poste avec Saint-Étienne Métropole pour le lancement des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques du Pilat et de Saint-Étienne Métropole sur la période 2023-2024

Le Parc naturel régional du Pilat et Saint-Étienne Métropole ont chacun déposé le 15 septembre dernier une candidature pour permettre le déploiement sur leurs territoires respectifs d'un PAEC et ainsi rendre accessibles aux agriculteurs des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Si ces candidatures sont retenues, cela induira la nécessité d'accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en place de ces MAEC.

Afin de rationaliser leur intervention et au vu de leurs besoins respectifs, le Parc naturel régional du Pilat et Saint-Étienne Métropole envisagent de mutualiser un agent susceptible d'assurer ce travail.

L'agent recruté assurerait les missions de :

- réalisation des diagnostics d'exploitation
- réalisation des plans de gestion
- participation à l'animation des PAEC (préparation des formations, accompagnement administratif, soutien aux instances de pilotage)

Le temps de travail serait partagé en 0,5 ETP pour Parc et 0,5 ETP pour SEM sur une durée de 18 mois entre début 2023 et mi-2024.

Il est envisagé que le Parc naturel régional du Pilat porte ce recrutement sur 1 ETP pour ensuite mettre à disposition ses services auprès de SEM – qui est un des membres du syndicat mixte.

Cette organisation nécessitera la mise en place d'une convention conclue entre le syndicat et SEM fixant les modalités de cette mise à disposition notamment les conditions de remboursement par la collectivité ou l'établissement des frais de fonctionnement du service.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et approuve la mutualisation de services qui se traduira par la mise en place d'une convention entre le Syndicat mixte du Parc du Pilat et Saint-Étienne Métropole.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Animation du Contrat vert et bleu Grand Pilat en 2023

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguee du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguee de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguee de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguee du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguee de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguee du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguee de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguee du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Animation du Contrat vert et bleu Grand Pilat en 2023

Après échange avec la Région et dans l'attente de précision sur la manière dont le FEDER Région pourra être mobilisé à l'avenir pour le financement des actions du Contrat vert et bleu, il est proposé de déposer une demande de subvention à la Région :

- pour l'animation en 2023 du Contrat par le chargé de mission biodiversité dont le poste a été créé pour accroissement d'activité lors de la réunion du Comité syndical du 5 octobre 2022. Le temps d'animation est estimé à 0,5 ETP
- pour l'organisation de visites de terrain pour favoriser le retour d'expérience entre acteurs du Contrat vert et bleu
- pour faire appel à un stagiaire qui pourra travailler sur l'évaluation des actions de plantation de haies et de préservation et de restauration des zones humides

Le montant total de ce projet de fonctionnement s'élève prévisionnellement à hauteur de 31 786 € TTC pour lequel le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu) : 31 786 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat vert et bleu.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 8 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Programme d'actions culturelles pour l'année 2023

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat - Programme d'actions culturelles pour l'année 2023

Lors de la dernière réunion du Bureau, le 14 septembre, il a été décidé de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région et du Département du Rhône pour mener une programmation culturelle en 2023 reposant sur :

- la mise en place de la saison culturelle « Champ Libre »,
- l'accueil de résidences d'artistes,
- la mise en place du Festival du cinéma solidaire du Pilat.

Ce programme d'un montant prévisionnel de 30 000 € avait été validé avec le plan de financement ci-après :

- Région Auvergne Rhône Alpes (politique régionale en faveur des Parcs): 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €

Après dépôt de ce dossier auprès des services de la Région, il nous a été demandé d'afficher un plan de financement prévoyant 20 % d'autofinancement. Aussi, le temps agent Parc consacré à ce dossier n'ayant pas été comptabilisé dans le coût total du projet, il est proposé de le rajouter afin de pouvoir générer de l'autofinancement.

Ainsi ce programme s'élève désormais prévisionnellement à hauteur de 37 500 € et son plan de financement s'établit comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs): 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €
- Autofinancement Parc : 7 500 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace celle du 14 septembre 2022, concernant le même dossier.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 9 : Renouvellement de l'adhésion au Parc du Pilat au réseau des Territoires Bio pilotes

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIERI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Renouvellement de l'adhésion au Parc du Pilat au réseau des Territoires Bio pilotes

L'orientation vers l'agrobiologie est un élément fort du projet agricole de la Charte du Parc du Pilat. Elle fixe des objectifs à atteindre précis et chiffrés pour 2025 dans l'objectif opérationnel "Diversifier et valoriser localement les produits et services de l'agriculture du Pilat" :

- 80% des EA bovines laitières labellisées "AB" sur le plateau de Saint-Genest-Malifaux
- 50% des EA bovines laitières labellisées "AB" sur les autres secteurs
- 20 % des EA arboricoles labellisées "AB" et 80 % en PFI
- 60% des EA viticoles labellisées "AB" ou en démarche type "Terra vitis"
- 33% des EA caprines laitières labellisées "AOP"

La dynamique en marche (20 % des EA labellisées "AB" en 2020) doit être consolidée et nécessite de repenser la gouvernance du projet agricole du Pilat, d'élargir les partenariats, de renforcer l'accompagnement collectif et individuel, d'aider aux investissements en compétences et en matériels. De nombreuses actions sont conduites sur le Pilat dans ce sens.

Le Parc du Pilat a candidaté en 2017 pour participer au réseau Eau & bio, aujourd'hui renommé Territoires Bio pilotes, proposé par la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique). Il réunit près de 30 collectivités locales particulièrement engagées en faveur du développement de l'agriculture biologique dans toute la France pour partager, expérimenter et innover ensemble.

En termes de fonctionnement, l'animation du dispositif repose sur cinq ambitions :

- Favoriser les échanges et le partage de connaissance entre sites (**réunions nationales trimestrielles**, séminaires, **voyages d'études**, outils de suivi et de partage des dynamiques territoriales)
- Apporter des informations sur les expériences hors réseau (France, international) et sur des leviers d'actions innovants (réunions nationales trimestrielles, **veille et capitalisation**, sollicitation d'**experts** thématiques)
- Faire connaître le réseau et les démarches engagés par les Territoires bio pilotes qui le composent
- Construire collectivement des analyses thématiques et identifier des problématiques à approfondir
- Faire émerger et accompagner des **expérimentations** sur tout ou partie des sites : connaissance des flux de polluants, structuration des filières longues, démarche de dialogue territoriale, accompagnement des agriculteurs, etc.

Il est proposé de renouveler l'adhésion du Parc du Pilat au réseau des Territoires bio pilotes. Cette adhésion est sans incidence financière pour le Budget du Parc.

Le Parc du Pilat est invité à participer à la cérémonie officielle de signature des chartes qui aura lieu lors du Salon des Maires et des Collectivités le 23 novembre 2022. À cette occasion, le Parc du Pilat sera représenté par Monsieur Jean-Louis Poletti.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'adhésion du Parc du Pilat au réseau des Territoires Bio pilotes et autorise la signature de la Charte d'engagement.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 10 : Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIERI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 11 : Convention d'autorisation de passage de sentiers de randonnée sur le domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Convention d'autorisation de passage de sentiers de randonnée sur le domaine concédé à la Compagnie Nationale du Rhône

Dans le cadre de son développement touristique, le Parc naturel régional du Pilat a créé aux abords du Rhône des sentiers de randonnée pédestre, VTT et cavaliers.

Ces sentiers traversent différentes communes : Saint-Pierre-de-Bœuf, Chavanay, Saint-Michel-sur-Rhône, Vérin, Condrieu, Tupin-et-Semons. Le Parc du Pilat, sur son périmètre, assure la cohérence de la gestion des sentiers.

Une partie du tracé des sentiers de randonnées du Parc du Pilat se situe sur du domaine public fluvial concédé par l'État à la Compagnie Nationale du Rhône. Le Parc du Pilat a souhaité régulariser la situation en proposant à la Compagnie National du Rhône (CNR) une contractualisation. La CNR a accepté la démarche qui donne lieu à une convention triennale entre les deux structures.

La convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation et d'occupation du domaine public concédé à CNR, en vue du passage de sentiers de randonnée pédestre, VTT et cavaliers balisés, situés plus précisément sur des ouvrages CNR.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention à venir, entre la CNR et le Parc du Pilat, et autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 12 : Dossier de demande de financements pour d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Conception d'une aire de refuge sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle – Commune de Saint-Julien-Molin-Molette

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Conception d'une aire de refuge sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle – Commune de Saint-Julien-Molin-Molette

Le Bureau du Parc dans sa séance du 14 septembre 2022 avait validé une demande de subvention régionale portée par l'association Derrière Le Hublot, scène conventionnée d'intérêt national.

Avec l'Agence française des chemins de Compostelle, cette association développe une aventure artistique sur les chemins de Compostelle appelée « Fenêtre sur le Paysage ». Derrière le Hublot a proposé à la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, étape du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, de rejoindre ce projet via la création d'une œuvre d'art-refuge en 2023. Il s'agira d'une œuvre pérenne, réalisée à partir de savoir-faire locaux permettant une immersion contemplative en connexion avec la nature, le patrimoine, le paysage et un refuge pour une nuit.

Le Bureau du Parc avait validé le plan de financement suivant pour la conception de cette œuvre refuge par Derrière le Hublot dont le coût s'élève à 10 000 € TTC :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 8 000 €
- Autres financeurs (FNADT-FEDER) : 2 000 €

Après dépôt de ce dossier auprès des services de la Région, il nous a été demandé d'afficher un plan de financement prévoyant 20 % d'autofinancement. Par ailleurs, s'agissant d'un projet co-réalisé par Derrière Le Hublot et la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, il est préférable que la demande de subvention soit portée par la Commune.

Ainsi, il vous est proposé de valider le dossier de demande de subvention déposé par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour la conception d'une aire de refuge sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle dont le coût s'élève à 10 000 €.

Le plan de financement de cette opération d'investissement serait le suivant :

- Région Auvergne Rhône Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 8 000 €
- Autofinancement de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette : 2 000 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération du 14 septembre concernant ce projet.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 13 : Dossier de demande de financements pour d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Prise en compte des corridors écologiques dans la gestion des bords de routes par l'acquisition de matériel adéquat et l'adoption d'une gestion différenciée – Département de la Loire

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguee de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc – Prise en compte des corridors écologiques dans la gestion des bords de routes par l'acquisition de matériel adéquat et l'adoption d'une gestion différenciée – Département de la Loire

Après échange avec la Région et dans l'attente de précision sur la manière dont le FEDER Région pourra être mobilisé à l'avenir pour le financement des actions du Contrat vert et bleu, il est proposé de soutenir la demande de subvention à la Région du Département de la Loire pour l'acquisition de matériel permettant d'améliorer la prise en compte des corridors écologiques et de la biodiversité en général dans la gestion des bords de route.

Le coût de ce projet d'investissement s'élève prévisionnellement à hauteur de 349 957 € HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône Alpes (Contrat Vert et Bleu) : 58 000 € (taux de subvention 16,57%)
- Autofinancement du Département de la Loire : 291 957 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat vert et bleu.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 14 : Participation du Parc du Pilat au financement de la Charte forestière du territoire

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Participation du Parc du Pilat au financement de la Charte forestière du territoire

Le Bureau du Parc dans sa séance du 4 novembre 2020 avait décidé de la signature d'une convention l'engageant aux côtés de Fibois 42 et de tous les EPCI du Pilat (Communauté de communes des Monts du Pilat, Communauté de communes du Pilat Rhodanien, Vienne Condrieu Agglomération et Saint-Étienne Métropole) à participer à la mise en œuvre d'une Charte forestière sur la période de 6 ans allant de mai 2020 à mai 2026.

Cette deuxième charte forestière est animée par Fibois 42 (0,5 ETP)

Dans le cadre de cette convention, il était prévu que les EPCI et le Parc soient amenés à contribuer financièrement au maintien de cette animation à hauteur de 3000 €/an/structure jusqu'à 2026.

L'animation de la Charte pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ayant bénéficié de soutien financier de la part de la Région et de l'Union européenne via le LEADER du Pilat et d'un autofinancement de FIBOIS 42, le soutien financier des EPCI et du Parc n'a pas été sollicité.

Les fonds régionaux n'étant plus accessibles pour ce type de projet, FIBOIS 42 envisage de solliciter une nouvelle fois le soutien de LEADER pour financer l'animation de la charte forestière sur 2023-2024.

Le coût de cette animation s'élève prévisionnellement à 33 800 € et serait financé comme suit :

- FEADER – LEADER du Pilat : 24 336 €
- Parc : 1 216,80 €
- Saint-Étienne Métropole : 1 216,80 €
- Communauté de communes du Pilat Rhodanien : 1 216,80 €
- Communauté de communes des Monts du Pilat : 1 216,80 €
- Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu : 1 216,80 €
- Autofinancement FIBOIS 42 : 3 380 €

Si toutefois, l'aide LEADER n'était pas obtenue, le Parc et les EPCI s'engageraient à accompagner le projet à hauteur de 6 084 euros chacun.

Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, le coût annuel de l'animation s'élèverait à 33 800 € avec un plan de financement annuel suivant :

- Parc : 6 084 €
- Saint-Étienne Métropole : 6 084 €
- Communauté de communes du Pilat Rhodanien : 6 084 €
- Communauté de communes des Monts du Pilat : 6 084 €
- Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu : 6 084 €
- Autofinancement FIBOIS 42 : 3 380 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modalités de financement telles que décrites ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer un avenant à la convention détaillant ces nouvelles modalités de financement de l'animation de la Charte Forestière pour la période 2023 à 2026.

Accusé de réception en préfecture de l'Ain

042-254200363-20221012-14D_Pption_CFT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022
Publication : 13/10/2022

Pour extrait certifié conforme
le 12 octobre 2022

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20221012-14D_Pption_CFT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Publication : 13/10/2022